Quelles bourses de mobilité ?

Attention : Le montant des bourses peut être amené à changer. Seule la notification de bourse que vous recevrez par mail fait foi

Toutes les bourses de mobilité

1/ Bourse Erasmus + : bourse de mobilité à l'international réservée aux mobilités obligatoires de la zone Europe.

Mobilité en BUT

Durée de la mobilité : de 2 à 12 mois

12 mois de mobilité permis par cycle d'études.

Financement réparti selon **3 groupes de pays**, selon le type de la mobilité (études ou stage) et de la durée de la mobilité

Bourse cumulable avec la bourse AMI mais NON cumulable avec la bourse Région.

Versement de 70% du montant en début de mobilité, 30% en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.

2/ Bourse AMI: bourse de mobilité à l'international réservée aux boursiers du CROUS. Mobilités obligatoires du BUT dans le monde entier (hors France et DOM TOM).

Durée de la mobilité : de 2 à 9 mois

9 mois de financement maximum possible dans le cursus.

Bourse de 400 euros par mois de mobilité finançable.

Bourse cumulative avec la bourse Erasmus+ et/ou dispositif Région, si concerné.

Versement de 70% du montant en début de mobilité, 30% en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.

3/ Bourse Région : 2 types de bourses de mobilité à l'international :

a/ si vous êtes boursier du CROUS (Bourse Région) :

Mobilités obligatoires en BUT, dans le monde entier (hors France et DOM TOM). Durée

de la mobilité finançable : de 6 semaines à 36 semaines

75 euros par semaine pleine (1 semaine pleine = 5 jours ouvrés), 36 semaines de financement maximum par année universitaire. 1 mois = 4 semaines pleines (soit **300** euros par mois). Bourse possible plusieurs fois dans le cursus.

Bourse cumulable avec la bourse AMI mais NON cumulable avec la bourse Erasmus+

Inscription avant le départ en mobilité sous peine d'inéligibilité sur le site de la Région

https://www.laregion.fr/Aides-mobilite-etudiants

Versement de 60% du montant en début de mobilité, 40% en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.

b/ si vous n'êtes pas boursier du CROUS (Forfait Régional Individualisé à la Mobilité -FRIM-) :

Mobilités obligatoires en BUT, zone hors Europe, hors Erasmus+. Vous devez avoir un quotient familial inférieur ou égal à 25 000 euros.

(exemple de calcul : le quotient familial étant le revenu imposable divisé par le nombre de parts, un revenu imposable sera de 100 000 euros si le foyer a 4 parts).

Durée de la mobilité finançable : de 2 à 9 mois pour les mobilités d'études. Aide de **300** euros par mois de mobilité finançable. Aide possible plusieurs fois dans le cursus.

Versement de 60% du montant en début de mobilité, 40% en fin de mobilité, sous réserve de la complétude du dossier.

Les étudiants étrangers qui souhaitent effectuer une mobilité dans leur pays d'origine ne peuvent pas prétendre aux dispositifs de financement de la région.